Comité de jumelage de Valserhône

# BROCANTE/VIDE-GRENIERS - REGLEMENT
# DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 2025

1°) La brocante/vide-greniers organisée par le Comité de Jumelage se tiendra sur la Place Carnot avec un point de restauration et la buvette du Comité. Elle sera ouverte au public de 8h30 à 16h.

2°) **Les stands seront installés entre 7h00 et 8h00 dernier délai aux emplacements définis par les organisateurs** qui seront seuls habilités à faire pénétrer les exposants sur le site après vérification de leur réservation. Pour être placés ensemble, les exposants devront se présenter en même temps au contrôle. Les accès aux passages et aux issues de secours devront obligatoirement être laissés libres.

3°) **La brocante/vide-greniers est ouverte aux particuliers et aux professionnels.**

- **Les particuliers** (personnes majeures) sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre **exclusivement des objets personnels et usagés** deux fois par an au plus, conformément à la loi 2005-882 du 2 août 2005 modifiée par décret du 7 janvier 2009.
- **Les professionnels** devront présenter leur carte professionnelle.
- **Est interdite :** toute vente d'objets neufs, fin de série, produits industriels, mobilier neuf, véhicules, animaux, armes, produits alimentaires, confiseries, boissons, végétaux, copies gravées de CD ou DVD et jeux vidéos, ou objets achetés sur place.
- **Les objets exposés restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.** Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges, vols, pertes, casses, détériorations ou accidents corporels.
- Les prix doivent être indiqués et lisibles par les acheteurs.

4°) **L'inscription est indispensable et se fera du LUNDI 18 AOUT AU VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025 A MIDI.**
Pour une bonne organisation, les dossiers remis ou reçus après la date limite ne seront pas pris en compte.

***Note : le Centre Jean Marinet sera fermé du 4 au 15 août.***

Règlement et fiche d'inscription sont à télécharger sur les sites https://www.valserhone.fr ou https://www.terrevalserhone-tourisme.fr.
Disponibles par courrier électronique sur demande à comitejumelagevalserhone@laposte.net
Pour tout renseignement : **06 30 69 25 13** ou **comitejumelagevalserhone@laposte.net**

***Démarches indispensables pour obtenir un emplacement :***

1. Remplir la fiche d'inscription et joindre une photocopie de sa pièce d'identité ou de sa carte professionnelle
2. S'acquitter d'un droit de **15€ par emplacement standard** de 4mX5m (étalage+véhicule ou étalage+remorque)

Réservation de **2 emplacements maximum**

**Paiement en espèces ou par chèque à joindre au dossier pour valider l'inscription**

3. Envoyer ou déposer les documents et le paiement au **COMITE DE JUMELAGE, Centre Jean Marinet, Place Jeanne d'Arc, 01200 VALSERHÔNE**
4. Si le **dossier est complet**, l'inscription sera confirmée par courriel ou SMS.

L'organisateur se réserve le droit de clore les inscriptions avant la date si le nombre maximum d'inscrits est atteint.

- Les exposants s'engagent à rester jusqu'à la fin de la manifestation, soit 16h.
- En cas d'impossibilité à se rendre à la brocante/vide-greniers, prévenir l'organisateur dans un délai de huit jours avant la date de l'événement. A défaut, les sommes versées seront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

⚠ **ATTENTION:Lors de son départ, l'exposant s'engage à laisser son emplacement propre, les emballages et objets non vendus devront être remportés. Merci pour votre compréhension.**

5°) **La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.** Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de son inscription.

**L'organisateur tranchera tous les problèmes litigieux non prévus dans le règlement.**